

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de prestations de services dans le cadre d'une location de salle sont fixés selon les modalités en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur sous réserve de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Présidence, de l'IUT de Moselle-Est et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 29 juin 2026



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

0 9 JUL. 2026



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

IUT Moselle-Est

TARIFS DE PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE CADRE D'UNE LOCATION DE SALLES

A COMPTER DU 01/09/2026

I EQUIPEMENT DES SALLES

Equipements	Cout à la 1/2 journée (en plus de la prestation de location d'une salle banalisée)			
	Durée <20 j		Durée >20 j	
	HT	TTC	HT	TTC
Ordinateur portable	40,00 €	48,00 €	30,00 €	36,00 €
Vidéoprojecteur	40,00 €	48,00 €	30,00 €	36,00 €
Sonorisation	20,00 €	24,00 €	15,00 €	18,00 €

II PLUS VALUE SALLES SPECIFIQUES

Salles spécifiques	Cout à la 1/2 journée (en plus de la prestation de location d'une salle banalisée)			
	Durée <20 j		Durée >20 j	
	HT	TTC	HT	TTC
Plus-Value pour location d'une salle informatique (15 à 20 postes)	400,00 €	480,00 €	300,00 €	360,00 €
Plus-value pour location de la salle de réunion de la direction	300,00 €	360,00 €	200,00 €	240,00 €
Plus-Value pour location d'un amphithéâtre	300,00 €	360,00 €	200,00 €	240,00 €

III INTERVENTION DE PERSONNEL

Interventions	Coût horaire (en plus de la prestation de location d'une salle banalisée)	
	HT	TTC
Intervention d'un Technicien	80,00 €	96,00 €
Intervention d'un Assistant Ingénieur	100,00 €	120,00 €
Intervention d'un Ingénieur d'Etudes	120,00 €	144,00 €
Gardiennage statique durant une manifestation	40,00 €	48,00 €
Décollage de la ronde de surveillance (forfait)	40,00 €	48,00 €